

Ce document est la trame complète du formulaire d'autoévaluation en ligne.
Vous pouvez vous en servir pour visualiser l'ensemble des questions posées
et ainsi préparer vos réponses en amont de la saisie sur l'outil.

Equipes artistiques et Ensembles musicaux : Auto-évaluation des axes de politique régionale

Ce formulaire a pour objectif de vous permettre de vous auto-évaluer sur les 3 axes de politique publique promus dans le cadre du nouveau Règlement d'intervention Spectacle vivant : Équité des territoires, Droits culturels et Transition environnementale. Vos réponses seront ensuite analysées par le Service Spectacle vivant qui soumettra au vote des élu(e)s régionaux les montants d'aide alloués sur chacun des axes.

autoévaluation

* Obligatoire

à compléter

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

en ligne

uniquement

1. Nom de la Compagnie *

2. N° INSEE de la Compagnie *

3. Code Postal *

4. Ville / Commune *

5. Département *

- 16 - Charente
- 17 - Charente-Maritime
- 19 - Corrèze
- 23 - Creuse
- 24 - Dordogne
- 33 - Gironde
- 40 - Landes
- 47 - Lot-et-Garonne
- 64 - Pyrénées-Atlantiques
- 79 - Deux-Sèvres
- 86 - Vienne
- 87 - Haute-Vienne

autoévaluation
à compléter
en ligne
uniquement

ÉQUITÉ DES TERRITOIRES

La Région souhaite tendre vers une meilleure équité des territoires et conduit ainsi une démarche d'objectivation des données relative à la géographie des ressources. Cette démarche permettra d'engager une véritable différenciation territoriale afin de valoriser et de soutenir le développement de projets issus ou conçus dans les territoires les moins dotés d'opérateurs et opératrices de la culture, notamment en milieu rural.

6. ANCRAGE ET LIEN AU TERRITOIRE D'IMPLANTATION : Sur votre territoire d'implantation, comment habitez-vous le territoire ? *

autoévaluation

7. DÉVELOPPEMENT DE PROJETS DE TERRITOIRE - Dans le cadre de l'activité de votre structure, développez-vous des projets dits "de territoire" impliquant particulièrement les personnes ainsi que d'autres partenaires socio-économiques ?

Oui

Non

en ligne

uniquement

8. Si oui, qualifiez ce(s) projet(s) :

9. Merci d'indiquer ci-dessous le code postal et la (les) commune(s) concernée(s) par ce(s) projet(s) (2 maximum).

PROJET 1 : Code Postal

La valeur doit être un nombre

10. PROJET 1 : nom de la Commune

11. PROJET 2 : Code Postal

La valeur doit être un nombre

12. PROJET 2 : nom de la Commune

autoévaluation
à compléter
en ligne
uniquement

DROITS CULTURELS

La Région soutient les démarches culturelles et artistiques basées sur le concept de droits culturels. Ainsi elle réaffirme la liberté d'expression et de création de toutes et tous (cf : le rapport "droits culturels des personnes / préconisations pour la Région NA - 2019"). Par ailleurs, elle souhaite encourager la contribution du maximum de personnes possibles, bénévoles, salariées, partenaires, dans les ressources développées par les structures culturelles, qu'elles soient démocratiques (gouvernance, comités d'organisation, comités de programmation, groupes de travail, etc.) ou artistiques (encouragement au développement de projets de création qui laissent une place au débat et à la contribution de personnes extérieures).

13. PLACE FAITE AUX BÉNÉVOLES - Dans le cadre de l'activité de votre structure et de la mise en oeuvre de vos projets, quelle place faites-vous aux bénévoles ? *

- Place règlementaire (bureau associatif mobilisé 1 à 2 fois par an, validation protocolaire)
- Vie des instances avérée (au moins 4 réunions par an, richesse et qualité des débats)
- Contribution réelle des bénévoles à la définition du projet et des programmes (personnes qualifiées au sein de l'association)
- Autre

autoévaluation
à compléter
en ligne
uniquement

14. Commentaires *

15. Prenez-vous en compte la parité lors de la constitution des instances de gouvernance ? *

Oui

Non

16. Commentaires *

autoévaluation

17. PLACE FAITE AUX SALARIÉ-ES DANS LE PROJET - Permettez-vous une contribution réelle de l'ensemble des salarié(e)s à la définition du projet de votre structure ? *

Oui

Non

en ligne

uniquement

18. Commentaires *

19. PLACE FAITE AUX PERSONNES EXTÉRIEURES DANS LE PROJET - Dans le cadre de l'activité de votre structure et de la mise en oeuvre de vos projets, faites-vous une place aux personnes extérieures ? *

Oui

Non

20. Si oui, qualifiez la place faite aux personnes extérieures : *

Participation ponctuelle de personnes extérieures à un ou plusieurs projets de la structure, y compris l'EAC

Existence et animation d'une instance ou d'une démarche permettant d'associer des personnes extérieures à la structure dans la définition de son projet

Mise en place d'un "agenda de la mise en relation" (cf : le rapport "droits culturels des personnes / préconisations pour la Région NA – 2019"), document annuel prévoyant les modalités d'association de personnes extérieures aux différents activités de la structure : création et diffusion

Autre

autoévaluation
à compléter
en ligne
uniquement

21. Commentaires *

22. Autres remarques ? Autres approches des droits culturels ? Exprimez-vous :

autoévaluation
à compléter
en ligne
uniquement

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

En cohérence avec la feuille de route Néo Terra, la Région se dote d'un cadre spécifique dédié aux transitions environnementales adaptées au secteur culturel. Il permettra d'accompagner les porteurs et porteuses de projets dans leurs démarches en faveur d'une adaptation des pratiques au regard de trois thématiques prioritaires : l'usage des ressources naturelles, les mobilités (des personnes et des oeuvres) et la transition agroécologique. A noter : la mise en place d'éco-conditionnalités pour l'obtention de subventions concernant les lieux de production, de création et de diffusion.

23. Signature de la charte "Cultures et Transitions" *

Oui

Non

24. MOBILITÉ DES PERSONNES - Dans le cadre de l'activité de votre structure et de la mise en oeuvre de vos projets, quel est votre niveau d'implication sur les enjeux relatifs aux mobilités ? *

Pas d'action / mobilisation réglementaire

Collecte des données et préfiguration d'un plan

Mise en place d'un plan par le biais d'actions significatives

autoévaluation
à compléter
en ligne
uniquement

25. Dans le cas de la mise en place d'un plan, détaillez les actions significatives :

- Travailler l'itinérance et les formes d'adresse aux publics (développement de petites formes, diffusion en dehors des lieux dédiés....)
- Concevoir un décor léger et/ou constructible sur place limitant le déplacement des décors
- Mutualiser la logistique locale
- Développer des projets de proximité
- Exclure l'usage de l'avion et favoriser l'utilisation du train et de modes de mobilité durable
- Favoriser l'emploi d'artistes et technicien·nes de la région
- Autre

autoévaluation
à compléter

26. Commentaires *

en ligne
uniquement

27. CONSOMMATION D'ÉNERGIE - Dans le cadre de l'activité de votre structure et de la mise en oeuvre de vos projets, quel est votre niveau d'implication sur les enjeux relatifs à la consommation des énergies ? *

- Pas d'action / mobilisation règlementaire
- Collecte des données et préfiguration d'un plan
- Mise en place d'un plan par le biais d'actions significatives

28. Dans le cas de la mise en place d'un plan, détaillez les actions significatives :

- S'auto-saisir des outils d'auto-diagnostic (ex : impact bilan carbone...)
- Réduire les consommations d'énergie
- Mutualiser des locaux et des moyens techniques
- Privilégier une scénographie durable
- Adapter les évènements aux conditions climatiques extrêmes
- Mettre en place une gestion responsable des déchets
- Favoriser le réemploi et le recyclage
- Autre

29. Commentaires *

autoévaluation
à compléter
en ligne
uniquement

30. ALIMENTATION DURABLE * - Dans le cadre de votre activité, quel est votre niveau d'implication sur les enjeux relatifs à l'alimentation durable ? *

* Ensemble des pratiques alimentaires qui visent à nourrir les êtres humains en qualité et en quantité suffisante, aujourd'hui et demain, dans le respect de l'environnement, en étant accessible économiquement et rémunératrice sur l'ensemble de la chaîne alimentaire.

- Pas d'action / mobilisation réglementaire
- Collecte des données et préfiguration d'un plan
- Mise en place d'un plan par le biais d'actions significatives

31. Dans le cas de la mise en place d'un plan, détaillez les actions significatives :

- Sensibiliser l'ensemble des membres de la structure à une alimentation durable
- Demander aux lieux de diffusion de pouvoir bénéficier de produits labellisés "Agriculture Biologique" ou émanant de circuits courts
- Demander aux lieux de diffusion de pouvoir bénéficier de produits non importés ou labellisés "Commerce équitable"
- Former les membres de la structure
- S'inscrire dans les réseaux dédiés (ex : Arviva...)
- Autre

32. Commentaires *

TRANSMISSION DU FORMULAIRE

Vous êtes sur le point de valider votre formulaire. Si l'ensemble des étapes précédentes ont bien été renseignées, vous pouvez cliquer sur le bouton "Envoyer" ci-après. (Vous aurez la possibilité d'enregistrer votre formulaire à l'étape suivante)

Ce contenu n'a pas été créé ni n'est approuvé par Microsoft. Les données que vous soumettez sont envoyées au propriétaire du formulaire.

 Microsoft Forms

autoévaluation
à compléter
en ligne
uniquement